

L'Association acadienne des artistes professionnels veut mieux vendre son travail

CARAQUET - L'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick entame 2012 avec un gros mandat: celui de poursuivre son travail de représentation auprès des instances gouvernementales afin d'améliorer le statut de l'artiste, mais également de mettre en valeur ses réalisations afin de clairement identifier son rôle et sa mission.



Jean-Mari Pitre

jean-mari.pitre@acadienouvelle.com

L'année qui commence s'annonce déjà bien remplie pour l'Association acadienne des artistes

professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB). Parmi les projets de l'organisme se trouve notamment la mise à jour de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick, dont les travaux entamés par l'organisme depuis près de 10 ans devraient contribuer à sa rédaction.

En 2004, l'AAAPNB a entrepris le projet de longue haleine des états généraux des arts et de la culture au Nouveau-Brunswick. L'exercice a ensuite donné lieu au Grand rassemblement de 2007, événement sociétal historique qui a marqué l'aboutissement du processus des états généraux. En 2009, l'organisme dévoilait la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne du Nouveau-Brunswick.

Ce sont donc des éléments de ce

document, qui se veut un projet de société, qui devraient être incorporés dans la prochaine politique culturelle du Nouveau-Brunswick. La politique sera revue 10 ans après la première édition, qui date de 2002.

Parmi les sept stratégies sectorielles du document, ce sont celles du développement de l'artiste professionnel, l'intégration des arts et de la culture dans la communauté par l'aménagement culturel du territoire ainsi que l'amélioration de la circulation et de la promotion des artistes, des œuvres et des produits culturels que voudraient voir les représentants de l'organisme dans cette nouvelle politique culturelle.

Hormis ces thèmes importants aux yeux de la communauté artistique, un détail très important qui faisait cruellement défaut à l'an-



La présidente, Louise Lemieux, et la directrice générale, Carmen Gibbs. - Acadie Nouvelle: Jean-Mari Pitre

cienne politique devrait y être ajouté, estime la directrice générale, Carmen Gibbs. Selon Mme Gibbs, la prochaine politique culturelle devra proposer un plan de mise en œuvre des divers objectifs qui constitueront ce document à venir.

Elle estime que la société néo-brunswickoise est maintenant ren-

due à cette étape.

«On s'est battus fort pour en avoir. Je crois que nous sommes rendus là. Il faut à la fois les grands principes, mais aussi des actions à se donner sur un nombre x d'années», a affirmé la directrice générale en rencontre éditoriale, le 16 janvier, en compagnie de la présidente, Louise Lemieux. ■

Fredericton invité à être plus généreux

CARAQUET - Parmi ses préoccupations de 2012, l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick surveillera également avec attention la préparation du budget du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Jean-Mari Pitre

jean-mari.pitre@acadienouvelle.com

Le prochain budget provincial se veut également un dossier pré-occupant pour l'Association acadienne des artistes professionnels du Nouveau-Brunswick (AAAPNB). Cette ère d'austérité économique qui fait craindre à plusieurs secteurs de subir des pertes, comme le milieu artistique, qui a été sérieusement mis à mal par les diverses restrictions budgétaires du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont une réduction de 10 % en 2011 qui a fait mal au milieu, rappelle la présidente, Louise Lemieux.

Cette dernière fait valoir qu'après avoir subi nombre de compressions budgétaires et un gel du financement depuis plusieurs années, le budget accordé aux arts et à la culture devrait être révisé en conséquence. «On aurait besoin que le budget soit augmenté. Nous ne sommes pas les seuls dans cette

situation, mais nous en avons particulièrement besoin», estime la présidente Lemieux.

De son côté, Carmen Gibbs justifie cette demande par le fait qu'injecter des fonds dans le domaine des arts constitue un investissement qui rapporte, bien plus qu'une dépense, selon ses chiffres. Elle rajoute que le Nouveau-Brunswick est une des provinces dont le financement accordé à la culture est le plus faible au pays.

À titre d'exemple, la directrice générale mentionne que le budget pour les arts, la culture, le patrimoine et les musées au Nouveau-Brunswick avec environ 11 millions \$ pour 752 000 habitants n'équivaut même pas à celui de la ville de Gatineau (260 000 habitants). Même si le Nouveau-Brunswick contient trois fois plus d'habitants, son budget accordé annuellement aux arts et à la culture est de 3 millions \$ inférieur à celui de la principale ville de la région de l'Outaouais, au Québec, selon Mme Gibbs.

Cette dernière ajoute du même coup que le secteur des arts et de la culture a besoin de plus de soutien financier afin de pouvoir travailler avec davantage d'efficacité. Il est possible de faire beaucoup avec peu, mais elle prévient que cette méthode a ses limites.

«C'est incroyable, ce qu'on peut faire avec peu, mais ça ne permet pas toujours de faire aussi bien notre travail qu'on pourrait le faire si nous étions un peu plus appuyés. Et en plus, ce n'est pas de la dépense, car on rapporte beaucoup plus que les sommes d'argent qui nous sont accordées», de plaider Carmen Gibbs.

La directrice appuie ces dires sur le fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick parcourt le monde en vendant les mérites des artistes de la province et son caractère culturel, tout comme il vante son potentiel économique.

À titre d'exemple, l'AAAPNB suggère un programme telles les lois québécoises sur le statut de l'artiste, qui accordent certains avantages aux travailleurs salariés et aux travailleurs autonomes du domaine artistique.

Des crédits allant jusqu'à 30 000 \$ sont ainsi disponibles aux artistes des domaines de la littérature et des arts visuels du Québec, selon l'organisme. Bien que le gouvernement du Nouveau-Brunswick se soit récemment engagé à mettre sur pied le comité du premier ministre sur le statut de l'artiste, les responsables de l'organisme soulignent que ce sont des mesures concrètes de ce genre qui sont souhaitées. ■

PAS UNE AGENCE D'ARTISTE, NI UNE GUILDE

CARAQUET - Un rôle à confirmer et des réalisations à mettre de l'avant afin de faire valoir sa pertinence sont autant de dossiers qui s'ajoutent aux projets de l'AAAPNB pour l'année qui commence. Plus de 20 ans après sa fondation en 1990, certains ont perdu de vue la réelle mission de cet organisme, qui œuvre notamment à promouvoir et défendre les droits et les intérêts des artistes, expriment Mmes Gibbs et Lemieux.

Carmen Gibbs précise que l'AAAPNB n'est ni une agence d'artistes, ni une espèce de guilde qui soutient les artistes sur le plan individuel. Elle reconnaît qu'il y a des artistes pour lesquels une telle association, pour qu'elle soit valable, leur apporte quelque chose sur ce plan.

«L'Association a été fondée pour développer des services collectifs ainsi que le milieu», réplique-t-elle, en proposant la nuance que ces services «vont aider les artistes sur le plan individuel et peut-être servir à une autre génération».

Mme Gibbs cite en exemple le futur comité du premier ministre sur le statut de l'artiste, qui devrait apporter des avantages aux artistes individuellement, en fonction des éléments qui y seront inclus dans une éventuelle loi.

Il y a aussi le long travail des États généraux des arts et de la culture, dont les grandes lignes pourraient être incluses dans la prochaine politique culturelle du Nouveau-Brunswick. Les dirigeants de l'AAAPNB mentionnent également la présence d'un Centre de ressources et de services professionnels, qui met à la disposition des artistes une liste de services individuels et collectifs pour appuyer leur pratique professionnelle.

En 2011, un éditorialiste et quelques artistes ont remis en question la pertinence de l'AAAPNB. La présidente, Louise Lemieux, précise qu'il s'agissait d'artistes non membres de l'organisme, et qu'il est difficile de répondre à des demandes qui proviennent de l'extérieur de l'effectif. D'après les chiffres de l'AAAPNB, environ 50 % des artistes professionnels francophones du Nouveau-Brunswick adhèrent à cet organisme accrédité, pour un total qui varie de 200 à 300 selon les années.

La présidente reconnaît toutefois que l'organisme aurait pu mieux faire valoir ses bons coups, ce qui aurait pu éviter ce malentendu.

«Notre première analyse, c'est que nous avons mal transmis l'information sur ce que nous faisons», affirme Mme Lemieux.

De son côté, la directrice générale, Carmen Gibbs, ajoute que l'Association est ouverte à l'ensemble des artistes, membres ou non membres, qui auraient des idées à proposer pour que l'AAAPNB fasse encore mieux son travail. Elle ajoute par ailleurs qu'il est plus facile d'influencer les orientations d'un organisme quand on en est membre.

Au cours de l'année, l'AAAPNB devrait donc voir à faire valoir ses diverses réalisations dans son plan de communication. La prochaine assemblée générale annuelle permettra de discuter des actions de l'organisme et confirmer sa mission, de conclure Louise Lemieux. - JMP



Changez une vie à tout jamais et adoptez un des enfants du Nouveau-Brunswick en attente d'une famille permanente.

Renseignez-vous en composant le

1 877 J'ADOpte